

Procès-verbal
Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 3 octobre 2016, à 19 h 30
À l'Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 38, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) **Mot du Maire**
- 2) **Ouverture de la séance**
- 3) **Adoption de l'ordre du jour**
- 4) **Adoption des procès- verbaux**
 - 4.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2016 ;
 - 4.2 Séance extraordinaire du 12 septembre 2016 ;
 - 4.3 Procès-verbal de correction PVC-002-16 – Règlement numéro 534-16 ;
- 5) **Trésorerie**
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de septembre 2016 ;
 - 5.2 Autorisation de paiement de la facture numéro 184283 à Carrières Québec Inc. et de la facture numéro 328 à Entreprise Mike Denis Inc. ;
- 6) **Avis de motion**
 - 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 542-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017 ;

399-10-16

- 7) **Adoption de règlements**
- 8) **Administration**
 - 8.1 Abrogation de la résolution 190-05-16 « Création d'un comité des finances et de suivi budgétaire et nomination des membres » et remplacement par le conseil municipal ;
- 9) **Gestion contractuelle**
 - 9.1 Autorisation de lancement d'un d'appel d'offres pour le déneigement des stationnements, trottoirs et des bornes d'incendie sur le territoire de la Municipalité pour la saison hivernale 2016-2017 ;
 - 9.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration de plans et devis pour l'installation d'un réseau d'égout au coin du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Saint-Patrick ;
 - 9.3 Autorisation de vente de téléavertisseurs au service des Incendies de la Ville de Saint-Gabriel de Valcartier ;
- 10) **Urbanisme**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de septembre 2016 ;
 - 10.2 Municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention - Prolongement de la rue Hillside ;
 - 10.3 Demande d'acquisition par la Municipalité du lot 4 369 847, portion de la rue O'Hearn, appartenant au ministère du Revenu du Québec ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
 - 11.1 Adoption de l'horaire de la patinoire au Centre communautaire pour la saison hivernale 2016-2017 ; REPORTÉE
- 12) **Greffé**
 - 12.1 Autorisation de procéder à la fermeture administrative de certains dossiers de la Cour municipale de Saint-Raymond ;
- 13) **Travaux publics**
 - 13.1 Arrêt des services municipaux à la chapelle Saint-Joseph quant à l'entretien du terrain ;
- 14) **Sécurité publique**
- 15) **Ressources humaines**
 - 15.1 Modifications et établissement de modalités temporaires au Programme de mise à la retraite de la Municipalité ;
 - 15.2 Programme temporaire de mise à la retraite – Employé (36) ;
 - 15.3 Nomination de madame Nancy Perron à titre de brigadière scolaire, poste permanent à temps partiel ;
 - 15.4 Autorisation d'embauche de surveillants à la patinoire du Centre communautaire, pour la saison hivernale 2016-2017 ;
 - 15.5 Autorisation d'embauche de brigadiers scolaires, postes occasionnels pour divers remplacements ;
- 16) **Correspondance**
 - 16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de septembre 2016.
- 17) **Suivi des dossiers des élus**
- 18) **Divers**
- 19) **Période de questions**
- 20) **Levée de la séance**

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

400-10-16

4.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2016

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 6 septembre 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

401-10-16

4.2 Séance extraordinaire du 12 septembre 2016

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 12 septembre 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2016 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

402-10-16

4.3 Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-002-16 du Règlement numéro 534-16 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 413 et toutes ses modifications subséquentes, de manière à corriger l'article 11 du chapitre 6

Conformément à l'article 202.1 du CMQ, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-002-16, concernant le retrait du numéro de Règlement visé par l'article 11 du chapitre 6 et une correction quant à la précision de l'année de l'exercice financier. Il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : 402-10-16

5. Trésorerie

403-10-16

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de septembre 2016

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 30 septembre 2016 au montant total de 483 893.81 \$;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 403-10-16

404-10-16

5.2 Autorisation de paiement de la facture numéro 184283 à Carrières Québec Inc. et de la facture numéro 328 à Entreprise Mike Denis Inc.

Considérant la résolution 215-045-16 « Acceptation et signature de l'« Entente, quittance et transaction » avec Développement SC Inc. et Développement SBSC et MM. Serge et Yvan Carrier et M. Sylvain Boisvert ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture 184286 à l'entreprise Carrières Québec Inc. au montant total de 9 611.20 \$ et le paiement de la facture numéro 328 au montant total de 1 161.83 \$ à Entreprise Mike Denis Inc. ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

405-10-16

6.1 Avis de motion – Règlement numéro 542-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017

Conformément à l'article 445 du CMQ, M. le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal le Règlement numéro 542-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017.

7. Adoption de règlements

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Administration

406-10-16

8.1 Abrogation de la résolution 190-05-16 « Création d'un comité des finances et de suivi budgétaire et nomination des membres » et remplacement par le conseil municipal

Considérant la révision des processus de gestion ;

Considérant qu'il importe que tous les élus puissent poser des questions sur les finances publiques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 190-05-16 « Création d'un comité des finances et de suivi budgétaire et nomination des membres » afin d'assurer que tous les élus puissent poser leurs questions relatives aux finances publiques ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9. Gestion contractuelle

407-10-16

9.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour le déneigement des stationnements, des trottoirs et des bornes-d'incendie sur le territoire de la Municipalité

Considérant que la Municipalité envisage de donner le déneigement à un ou des entrepreneurs ;

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ ;

Considérant l'article 938.1.2 du CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle adopté, le 22 août 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres pour le déneigement des stationnements, des trottoirs et des bornes-d'incendie ;
- 2) D'afficher l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec et sur le site Web de la Municipalité ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

408-10-16

9.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration de plans et devis pour l'installation d'un réseau d'égouts au coin du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Saint-Patrick

Madame la conseillère Francine Girard manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant que la Municipalité souhaite installer l'égout au coin du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Saint-Patrick ;

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ ;

Considérant l'article 938.1.2 du CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle adopté, le 22 août 2016 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration de plans et devis pour l'installation d'un réseau d'égouts au coin du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Saint-Patrick ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

409-10-16

9.3 Autorisation de vente de téléavertisseurs au service des Incendies de la Municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier

Considérant que la Municipalité souhaite se départir de ses téléavertisseurs SwissPhone ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

Considérant l'offre d'achat de la Municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la vente au service des Incendies de la Municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier de cinq (5) téléavertisseurs SwissPhone avec le bloc d'alimentation au montant total de 500 \$, sans garantie légale de qualité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme

410-10-16

10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de septembre 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois de septembre 2016.

Documents déposés : 410-10-16

411-10-16

ABROGÉE

469-11-16

10.2 Municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention - Prolongement de la rue Hillside

Considérant la demande du promoteur 9332-8649 Québec Inc., en date du 16 novembre 2016 visant à prolonger la rue Hillside ;

Considérant la résolution 333-08-16 sur l'acceptation conditionnelle du prolongement de la rue Hillside ;

Considérant que lors de la réalisation des travaux de construction de la rue, il est prévu d'aménager un bassin de rétention des eaux de surface ;

Considérant que l'article 17.5 du *Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* prévoit que le promoteur doit céder toutes les infrastructures à la municipalité de Shannon ;

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du directeur du service de l'Urbanisme et l'Environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention prévu lors de la construction du prolongement de la rue Hillside et son entretien, lorsque la Municipalité signera le protocole qui la désignera propriétaire des infrastructures ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

412-10-16

10.3 Demande d'acquisition par la Municipalité du lot 4 369 847, portion de la rue O'Hearn, appartenant au ministère du Revenu du Québec

Considérant que la Municipalité est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec* ainsi que celles de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Considérant que la Municipalité a procédé à un inventaire du nombre de rues sans issue ;

Considérant que parmi les rues inventoriées quelques-unes pourraient facilement être ouvertes pour des motifs de sécurité publique ;

Considérant que la rue O'Hearn, plus particulièrement le tronçon portant le numéro de lot 4 369 847 fait partie de ces rues ;

Considérant que ce tronçon appartient au ministère du Revenu du Québec en sa qualité d'administrateur provisoire ;

Considérant les exigences du ministère du Revenu du Québec ;

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du directeur du service de l'Urbanisme et l'Environnement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De demander au ministère du Revenu du Québec (en sa qualité d'administrateur provisoire) de céder à la Municipalité, le lot 4 369 847 pour la somme nominale de un dollar ;

- 2) Qu'en considération du présent acte, la municipalité de Shannon, pour elle et pour tout acquéreur subséquent, s'engage à ce que l'immeuble présentement cédé garde son caractère de voie publique, renonçant à son privilège de le réaffecter à une autre fin, nonobstant la *Loi sur les compétences municipales* ou équivalente d'une autre loi, cette condition est essentielle aux présentes ;
- 3) Qu'en cas de défaut de la Municipalité de respecter l'obligation ci-haut mentionnée, le cédant aura le droit, s'il le juge à propos, et sans préjudice à ses autres recours, de demander la résolution de la présente session, après avoir servi à qui de droit l'avis requis par la Loi ;
- 4) Qu'en ce cas, le cédant reprendra alors l'immeuble avec effets rétroactifs à la date de l'acte intervenu sans être tenu à aucune restitution pour les acomptes reçus jusqu'alors en capital ou intérêt, ni aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'immeuble par qui que ce soit, ces réparations, améliorations et constructions restant acquis au cédant à titre de dommages et intérêts liquidés ;
- 5) Qu'il reprendra l'immeuble franc et quitte de toute hypothèque ou de autre droit réel subséquent à la date du présent acte ;
- 6) Que la Municipalité s'engage à verser au ministère du Revenu du Québec (en qualité d'administrateur provisoire) une indemnité globale équivalente à la valeur marchande de l'immeuble au moment de son affectation à d'autres fins ; cette indemnité ne sera cependant exigible que dans le cas où ledit ministère renoncerait à son droit d'exercer la clause résolutoire ci-haut mentionnée ;
- 7) Qu'il est convenu qu'advenant l'aliénation de l'immeuble, tout détenteur subséquent devra assumer personnellement toutes les obligations du cessionnaire ;
- 8) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

11. Loisirs, communications et vie communautaire

413-10-16

11.1 Adoption de l'horaire de la patinoire au Centre communautaire pour la saison hivernale 2016-2017

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

12. Greffe

414-10-16

12.1 Autorisation de procéder à la fermeture administrative de certains dossiers de la Cour municipale de Saint-Raymond

Considérant que les dossiers suivants de la Cour municipale de Saint-Raymond, dont le poursuivant est la municipalité de Shannon sont des dossiers prescrits puisque les jugements ont été rendus il y a plus de dix ans :

Numéro du dossier	Numéro de cause	Montant
44335	99-22020-0	264,00 \$
55396	01-22020-2	516,00 \$
52253	01-22020-1	552,64 \$
801543346	04-22020-0	285,90 \$
30050	97-22020-1	402,15 \$

Considérant qu'à cet effet, aucune mesure d'exécution de jugement ne peut être effectuée afin de récupérer l'amende et les frais dans ces dossiers ;

Considérant que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite aux jugements rendus dans ces dossiers n'ont pu être appliqués avec succès ;

Considérant la recommandation de la Cour municipale de Saint-Raymond ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la fermeture administrative des dossiers mentionnés ci-dessus par le personnel du Greffe de la Cour municipale de Saint-Raymond ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

13. Travaux publics

415-10-16

13.1 Arrêt des services municipaux à la chapelle Saint-Joseph quant à l'entretien du terrain

Considérant que le Municipalité ne souhaite plus faire l'entretien du terrain de la chapelle Saint-Joseph ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De ne plus faire l'entretien du terrain de la chapelle Saint-Joseph à partir de la saison hivernale 2016 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Sécurité publique

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

15. Ressources humaines

416-10-16

15.1 Modifications et établissement de modalités temporaires au Programme de mise à la retraite de la Municipalité

Considérant la Résolution 205-10-14 « Modifications et établissement des modalités au programme de prime de départ à la retraite de la Municipalité » ;

Considérant la résolution 119-06-2010 prévoyant l'instauration d'un programme de prime de séparation lors du départ à la retraite des employés de la Municipalité ;

Considérant la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant que le conseil souhaite établir certaines balises et les modalités temporaires ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) Que les balises et modalités du Programme de prime de départ à la retraite soient les suivantes entre le 7 septembre 2016 et le 24 décembre 2016 :
 - Lors du départ à la retraite seulement, l'employé permanent à temps plein aura droit à une indemnité de fin d'emploi équivalente de deux semaines de salaire, en vigueur au moment de la retraite, par année de service. Ce montant sera versé dans le REER collectif ou en salaire, à la convenance de l'employé ;
 - La date du dernier jour de travail doit être au plus tard le 23 décembre 2016 ;
 - L'employé doit être âgé d'au moins 55 ans ;
 - La prime versée ne peut excéder l'équivalent de 50 semaines du dernier salaire encaissé par l'employé visé ;
- 2) Que ces changements soient temporaires jusqu'au 23 décembre 2016 ;
- 3) Que les modalités adoptées par la Résolution 205-10-14 soient à nouveau appliquées à compter du 24 décembre 2016 ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

417-10-16

15.2 Programme temporaire de mise à la retraite – Employé (36)

Considérant l'embauche de Madame June Chamberland le 24 novembre 2010 qui travaille à la Municipalité à titre de technicienne en administration ;

Considérant que Mme Chamberland souhaite profiter du Programme temporaire de mise à la retraite offert par la Municipalité pour une période déterminée ;

Considérant que la Municipalité souhaite exprimer son appréciation quant à l'excellent travail et au professionnalisme de Mme Chamberland ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) Conformément au Programme temporaire de mise à la retraite, de verser une indemnité de fin d'emploi équivalente de deux semaines de salaire, en vigueur au moment de la retraite, par année de service ;
- 2) De fixer la date du dernier jour de travail au 23 décembre 2016 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

418-10-16

15.3 Nomination de madame Nancy Perron à titre de brigadière scolaire, poste permanent à temps partiel

Considérant la nécessité de remplacer la perte d'un employé dans l'équipe de brigadières ;

Considérant que madame Nancy Perron a été embauchée le 2 novembre 2015 à titre de brigadière scolaire, poste temporaire pour effectuer divers remplacements ;

Considérant la recommandation du Directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De nommer madame Nancy Perron à titre brigadière scolaire, poste permanent à temps partiel au service des Incendies, selon la *Politique de gestion des ressources humaines*, conditionnellement à ce que Mme Perron soit soumise aux vérifications d'usage exigées pour le poste de brigadière scolaire ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

419-10-16

15.4 Autorisation d'embauche de surveillants à la patinoire du Centre communautaire, pour la saison hivernale 2016-2017

Considérant la nécessité de surveillants pour couvrir les heures d'ouverture de la patinoire du Centre communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un nombre suffisant de surveillants, incluant deux chefs d'équipe, pour couvrir les heures d'ouverture de la patinoire, poste temporaire, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

420-10-16

15.5 Autorisation d'embauche de brigadiers scolaires, postes occasionnels pour divers remplacements

Considérant la nécessité d'embaucher du personnel pour couvrir les absences de brigadiers scolaires ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le directeur des Incendies à procéder à l'ouverture de postes de brigadiers scolaires postes occasionnels pour vers remplacements
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Correspondance

421-10-16

16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de septembre 2016

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de septembre 2016 est déposée.

Document déposé : 421-10-16

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent, présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18. Divers

422-10-16

18.1 Motion de félicitations à tous les membres de la Catholic's Women League et du comité Irish Heritage Québec pour l'organisation du Comhaltas 2016

De la part des membres du Conseil, M. le conseiller, Mike-James Noonan, présente une Motion de félicitations à tous les membres de la Catholic's Women League et du comité Irish Heritage Québec pour le franc succès obtenu lors de la tenue de l'événement Comhaltas 2016.

19. Période de questions

À 20 h 14, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 54.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

20. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20h54 ;

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Sylvain Déry,
Directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.